

Nozay, le 10 août 2022



Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Unité voies navigables
Référence : SAC / VN / AU20-041

Affaire suivie par :
Stéphane LECONTE
Tél. 02 40 79 47-56

CANAL DE NANTES À BREST

AVIS AUX USAGERS complémentaire

- ORIGINE** : Conseil départemental de Loire-Atlantique
Service aménagement de la Délégation Châteaubriant
Unité voies navigables
- EMPLACEMENT** : 17^{ème} bief – entre Guenrouet et Saint-Nicolas-de-Redon
- FAIT À SIGNALER** : restriction de mouillage
- DATES** : à compter de ce jour

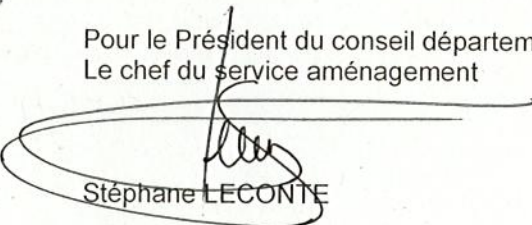
Compte tenu de la nécessité de préserver la ressource en eau sur la Vilaine en cette période de sécheresse, l'alimentation en eau du 17^{ème} bief entre Melneuf (Guenrouet) et La Digue (Saint Nicolas de Redon) est restreinte.

En conséquence, le niveau d'eau dans ce bief est inférieur à l'étiage (côte 2,19 à l'aval de Melneuf à ce jour).

Le tirant d'eau de ce 17^{ème} bief est de 0,90 m.

En conséquence, les plaisanciers du canal de Nantes à Brest sont invités à réduire leur vitesse et à faire preuve de vigilance sur ce secteur.

Pour le Président du conseil départemental
Le chef du service aménagement


Stéphane LECONTE